

## PROJET EDUCATIF 2014/2020 DE LA VILLE DE SCY-CHAZELLES

Depuis septembre 2000, la commune de Scy-Chazelles propose un accueil périscolaire qui vise à répondre aux besoins des parents en termes de garde et propose surtout aux enfants un accueil et des activités de qualité, des mercredis éducatifs ainsi que des centres aérés pendant les petites vacances et une animation estivale.

● **le temps périscolaire**, immédiatement avant ou après l'école, c'est à dire :

- la période d'accueil avant la classe
- le temps de la restauration à l'école
- après la classe, les leçons en autonomie, les activités culturelles ou sportives
- le mercredi après-midi

● **le temps extra-scolaire** situé en soirée, le mercredi lorsqu'il n'y a pas classe, en fin de semaine et pendant les vacances.

Aussi, la commune souhaite poursuivre le développement de l'animation estivale pendant les vacances d'été.

Les accueils périscolaires sont avant tout des lieux où se mêlent le plaisir, le jeu et le partage dans le respect des valeurs démocratiques. Ils sont accessibles à tous les enfants et répondent aux besoins d'accueil du plus grand nombre, ce qui suppose des tarifs et des horaires permettant à chaque famille d'en bénéficier. L'accès des plus démunis est favorisé par une tarification en fonction des ressources des parents et une possibilité d'aide du CCAS.

Un travail étroit sera fait entre le périscolaire, les écoles, l'Adjointe en charge des Affaires Scolaires et Périscolaires mais aussi avec l'Adjointe au Développement de la Vie Locale. Cela permettra ainsi de proposer des activités intergénérationnelles, **favorisant la cohésion entre les différentes équipes éducatives, les élus et les familles.**

### L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

L'accueil du matin et l'accueil du soir, proposent à un grand nombre d'enfants des temps de loisirs riches :

- l'accueil du matin permet à l'enfant de débiter sa journée autour d'activités calmes. Il pourra exceptionnellement, **s'il arrive avant 8h, prendre une collation qu'il n'a pas prise à la maison.**
- après un goûter collectif, l'accueil du soir favorise des activités de détente avec la possibilité, pour les enfants des classes élémentaires, **d'effectuer les leçons en autonomie dans un espace calme.**

### LE TEMPS MERIDIEN

Le temps de repas est un temps éducatif qui évolue sur 3 axes principaux :

- bien manger
- vivre un moment convivial
- être responsabilisé, acquérir de l'autonomie

Pour cela:

- inciter à goûter et prendre le temps de manger
- inciter la discussion entre enfants et si possible, manger avec eux à table une fois par semaine
- inscrire ce travail dans la durée (évolution de l'enfant)
- adapter autant que possible les contraintes techniques et organisationnelles aux objectifs éducatifs (durée des repas, modalités de service...)
- installer une atmosphère sereine en travaillant l'aménagement de l'espace et les règles de vie.

## LE TEMPS DE REPOS

Un « **espace détente** » est proposé aux enfants qui souhaitent se reposer, **être isolés autant que possible du bruit** ou de l'agitation créés par les activités récréatives.

## LES OBJECTIFS

- Sécurité physique et psychoaffective :

Proposer un accueil des enfants lors des temps périscolaires, extra-scolaires et lors de l'animation estivale avant tout axé sur leur bien-être physique et moral. Un lieu de détente, de loisir, sécurisé et sécurisant, agréable, propice aux échanges, à l'écoute et à la relation à l'Autre.

- des activités diversifiées et renouvelées qui répondent aux envies et besoins de chacun
- développer la socialisation de l'enfant, accompagner son évolution en collectivité, développer l'apprentissage du vivre ensemble
- favoriser le vivre ensemble tout en tenant compte des expressions individuelles
- participer à l'apprentissage de l'autonomie
- favoriser l'égal accès aux pratiques culturelles et sportives, aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- découvrir son environnement et apprendre à le respecter

Lors du précédent projet éducatif, un fort accent était mis sur l'Éducation à l'Environnement et au développement durable. La commune souhaite poursuivre cette action. Les centres de loisirs poursuivront ainsi le développement d'ateliers portant sur l'environnement.

La commune souhaite ajouter un axe de travail autour de **l'intergénération et la rencontre de l'Autre**.

De nouveaux ateliers seront ainsi proposés :

- ateliers de sensibilisation aux différentes cultures : découverte et rencontre de l'Autre.
- activités intergénérationnelles culturelles, artistiques et sportives en partenariat avec les différentes associations de la ville en priorité mais aussi en partenariat avec les associations des villes voisines (clubs sportifs, clubs senior,...)
- ateliers de sensibilisation à la question du handicap et de l'accessibilité : activités handisport,... (en partenariat avec le Comité Départemental Handisport, l'APF...)
- semaine des droits de l'enfant

## **LA FORMATION DES ANIMATEURS**

L'effort de formation reste au cœur des axes de travail des animateurs afin d'être toujours plus compétents et réactifs à l'évolution constante des demandes du public.

Les animateurs titulaires de leur poste possèdent tous le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs et peuvent suivre des formations complémentaires diplômantes organisées par différents organismes comme la Fédération des Œuvres Laïques ou par le Centre National de la Fonction Publique afin d'élargir leurs domaines de compétences.

Une formation interne est assurée par la Directrice qui effectuera régulièrement des remises à niveau des animateurs concernant l'évolution de la réglementation.

## **LEGISLATION, HYGIENE ET SANTE**

La législation en vigueur devra être prise en compte par la Directrice lors de la mise en œuvre du projet pédagogique. Elle devra informer et former les membres de son équipe mais aussi prendre les mesures adéquates pour assurer la sécurité des enfants et prévenir les accidents. Une bonne organisation devra garantir la sécurité physique et morale des enfants.

Enfin, la Directrice et son équipe devront respecter les mesures prises en place sur la structure afin de garantir l'hygiène des locaux et du matériel et respecter les normes d'hygiène alimentaire.

La Directrice devra en outre donner des consignes d'infirmierie claires et recueillir les informations médicales des enfants et des adultes et en informer les animateurs.

## **ADMINISTRATIF ET ORGANISATIONNEL**

–la Directrice est chargée d'organiser et de dynamiser le site dont elle est responsable.

–la Directrice est également responsable de la tenue des différents registres : infirmerie, présence des enfants et animateurs, sécurité...Les registres ainsi que tous les documents obligatoires devront être tenus régulièrement afin d'être mis à disposition en cas de contrôle.

–la Directrice aura également la charge de l'établissement de la facturation aux parents, des déclarations obligatoires auprès de la DDCS et de la CAF. Elle participera à l'établissement du budget annuel ainsi qu'au bilan et à l'embauche d'éventuels membres de l'équipe d'animation.

–la Directrice sera présente une fois par semaine (jour fixe à définir) entre 17h et 18h30 dans les locaux d'accueil périscolaire afin de favoriser le passage de relais entre les équipes et les familles.

## **LES PERSPECTIVES**

–privilégier la qualité d'accueil

–favoriser l'immédiateté pour permettre aux situations délicates de ne pas s'envenimer et de répondre à la spontanéité du public

–l'accès aux loisirs pour tous quels que soit l'âge des enfants et les conditions de ressources des parents

–la place de l'enfant comme acteur éco-citoyen dans la ville

–la participation des enfants au fonctionnement des structures d'accueil

–développer la communication en direction des parents

–développement du travail de partenariat (associations, éducation nationale)

–favoriser la cohésion entre les élus, les différentes équipes éducatives et les familles.